

HEMISPHERE DANCE SCHOOL

Fiche de Pré-inscription 2020-2021

Ancien élève HDS

Nouvel élève HDS

Nom (de l'élève) : Prénom :

Date de naissance : ... / ... /..... Age :

Nom (du responsable) : Prénom :

Adresse complète :
.....

Téléphone de l'élève :

Téléphone des deux parents :

Email :

CURSUS SOUHAITE :

Cours Hip hop: tous niveaux (précisez 1 ou 2 cours/semaine)

Formation Hip hop: niveau intermédiaire/avancé (Sur audition)
2 cours par semaine

NOUVEAUTES :

Cours Eveil pour les 4-5 ans

Cours Initiation pour les 6-7 ans

Cours complémentaire de Moderne

Ouverture de ces cours si le nombre d'inscrits est suffisant.

Nombre d'années de pratique du Hip hop :

Nombre d'années de pratique du Moderne :

Ou autre danse (précisez laquelle) :

PAIEMENT :

En 1 Fois

En 3 Fois

En 10 Fois

Pour valider la pré inscription, cette fiche devra être accompagnée du chèque d'adhésion à l'Association Hémisphère de 10 euros ainsi que du règlement signé. (Le paiement de l'année se fait au moment des inscriptions en Septembre)

REGLEMENT INTERIEUR DE L'HEMISPHERE DANCE SCHOOL

A SIGNER, POUR TOUS LES ELEVES

L' Hémisphère Dance School (HDS) se veut une école avec un enseignement de qualité. Il sera donc demandé implication, assiduité et travail aux élèves, quels que soient leur cursus ou leur âge.

Article 1 : Les cours sont dispensés de Septembre à Juin, hors vacances scolaires et jours fériés.

Article 2 : Le paiement peut s'effectuer en 1, 3 ou 10 paiements. Dans les deux derniers cas, tous les chèques seront remis lors des inscriptions et seront débités en Septembre, Janvier et Avril pour le paiement en 3 fois ou chaque début de mois pour le paiement en 10 fois. Aucun remboursement ne sera effectué. En cas d'abandon, tous les chèques seront quand même débités. En cas de fermeture exceptionnelle de l'école pour des raisons indépendantes de notre volonté, un suivi digital serait mis en place pour maintenir l'apprentissage. Cela n'engendrerait pas un remboursement.

L'adhésion à l'Association Hémisphère sera demandée au moment des pré-inscription, elle est d'un montant de 10 euros.

Article 3 : Dans le studio de danse, seules les bouteilles d'eau sont acceptées. Les sacs, vêtements, portables et nourriture doivent rester dans le vestiaire. En cas de perte ou de vol, l'HDS se dégage de toute responsabilité.

Dans le studio de danse, seules les baskets propres (qui ne sont pas utilisées à l'extérieur) seront acceptées. En cas d'oubli, le cours se fera pieds nus.

Article 4 : Il est demandé aux élèves d'avoir une tenue adaptée à la danse ainsi qu'un comportement correct envers les locaux, le matériel et les autres élèves. Toute dégradation ou vol feront l'objet de réparations financières et de déclaration à la police.

Il leur est également demandé de rester calmes dans les escaliers afin de ne pas perturber les entreprises travaillant aux différents étages ; ainsi que dans le vestiaire afin de ne pas déranger le déroulement des cours.

Il est demandé aux parents et accompagnateurs d'attendre les élèves dans l'espace qui leur est dédié.

Article 5 : Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail. Toute absence doit être justifiée.

Article 6 : L'année scolaire sera clôturée par un spectacle. La participation des élèves à toutes les répétitions est obligatoire. Les parents et amis ne seront pas acceptés dans les loges. Une participation budgétaire pourra éventuellement être demandée pour les costumes en fonction des besoins.

Article 7 : L'école se réserve le droit d'utiliser, dans le cadre de sa communication, des photos et vidéos des élèves de l'école et ce sans limite dans le temps.

Article 8 : Tout manquement au présent règlement entraînera une exclusion temporaire ou définitive de l'école sans aucun remboursement.

Toute inscription à l'HDS vaut acceptation du présent règlement dont un exemplaire aura été distribué à chaque élève lors de son inscription.

Nom de l'élève :

Signature : (précédé de la mention « Lu et Approuvé »)

DU PARENT

DE L'ELEVE

REGLEMENT INTERIEUR DE L'HEMISPHERE DANCE SCHOOL

Cursus Formation

A SIGNER, POUR LES DANSEURS DE LA FORMATION

Article 1 : Tenues

Les cours se feront en tenue de danse uniquement de couleur noirs. Pas d'habits de ville (jean..)

Article 2 : Communication

La communication des informations se fera UNIQUEMENT via le groupe privé « Formation 2020 2021 » sur Facebook. Un agenda sera également en ligne. Il sera possible pour les parents qui le souhaitent d'y avoir accès.

Article 3: Répétitions

Des répétitions seront mises en place ponctuellement en dehors des cours avant les dates ou au besoin, principalement les vendredis soirs et les mercredis après midi (cours mutualisé des 2 groupes formation de 18h à 21H). Il pourra arriver qu'il y en ait sur les vacances si nécessaire. La présence à toutes les répétitions est OBLIGATOIRE.

Article 4 : Représentations/ Clips

Les danseurs participeront durant l'année à des représentations et concours. Les frais en lien avec ces derniers (inscription, frais de transport, d'hébergement et de nourriture) seront pris en charge par le danseur. La présence à toutes les dates est OBLIGATOIRE.

Les tournages vidéos sont offerts par l'école, cependant en cas de gros tournage une participation peut être demandée aux danseurs (moins de 10 euros).

Article 5: Costumes

Sur certaines pièces, des costumes seront prêtés aux danseurs sur l'année. En cas de perte ou détérioration de celui ci (trous, déchirures), le danseur devra rembourser le prix de son costume.

Article 6 : Avertissements

Un avertissement pourra être mis à l'élève en cas de : retard de rendu de documents, oubli de costumes en représentations, retards et oublis de tenue de cours répétés, absences non justifiées, manque de travail, mauvais comportements...

3 avertissements entraîneront une exclusion d'une semaine, 5 avertissements une exclusion de 2 semaines et 6 avertissements entraîneront une exclusion définitive de la Formation sans remboursement.

Une faute grave pourra être punie directement d'une exclusion temporaire ou définitive.

Je soussigné :..... en qualité de (père/mère).....
du danseur (nom)..... affirme avoir pris
connaissance du présent règlement et en accepter les termes.

Signature :

Je soussigné (nom du danseur)..... affirme
avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les termes.

Signature :

Informations rentrée 2020

Date Audition Entrée en Formation:

Mercredi 02 Septembre 2020

Cours d'Essai :

sur inscription par mail à hemyspheredanceschool@gmail.com

Jeudi 03 et Vendredi 04 Septembre 2020

Dates d'inscriptions:

Mardi 08 Septembre 2020 de 18h à 20h.

Mercredi 09 Septembre 2020 de 15h à 19h.

Jeudi 10 Septembre 2020 de 18h à 20h.

Début des cours :

Lundi 14 Septembre 2020

PIECE A FOURNIR :

(lors de l'inscription)

- Photocopie assurance responsabilité civile (mentionnant le nom de l'élève)
- Certificat médical de non contre indication de la pratique de la danse de moins de 2 mois
- 1 Photo d'identité (avec nom de l'élève au dos), 2 pour les danseurs de la formation
- le paiement (soit un chèque du montant total, soit 3 chèques qui seront débités chaque début de trimestre, soit 10 chèques qui seront débités chaque début de mois) à l'ordre de Hémysphère Dance School

CONTACT :

0768730471

hemyspheredanceschool@gmail.com

Grille Tarifaire

L'inscription se fait à l'année mais possibilité de payer en 1, 3 (par trimestre) ou 10 fois (par mois) sans frais.

<u>Cours</u> <u>Danse</u>	Au mois	Au trimestre	A l'année
1ier Cours	33€	110€	330€
2ième Cours	18€	60€	180€
3ième Cours	15€	50€	150€

<u>Eveil/</u> <u>Initiation</u>	Au mois	Au trimestre	A l'année
	27€	90€	270€

<u>Formation</u>	Au mois	Au trimestre	A l'année
2 cours par Semaine	51€	170€	510€